

Challenge Départemental des écoles de VTT Saison 2010– 2011

Règlement

Article 1 :

Le Comité Départemental UFOLEP des Deux-Sèvres et la Commission Départementale VTT organisent un Challenge Départemental des écoles VTT ouvert à tous les licenciés R3 nés en 1992 et après.

Certaines épreuves du Challenge peuvent être ouvertes aux licenciés USEP accompagnés par leurs animateurs sous réserve du respect du présent règlement.

Article 2 : Principe du challenge

Le challenge se dispute sur *au moins quatre* journées dévolues à des épreuves différentes : trial - maniabilité, cross country, descente, randonnée - orientation, endurance.

Les niveaux des difficultés de chacune des épreuves sont adaptés aux différentes catégories de participants.

Chaque épreuve donne lieu à un classement particulier, le classement du challenge est obtenu par compilation des différents résultats.

Article 3 : Réglementation générale

Pour tout point non évoqué dans les articles spécifiques ci-dessous, le Règlement National UFOLEP pour la pratique du Vélo Tout Terrain (édition de février 2002) fait foi.

Article 4 : Catégories

La participation au challenge s'effectue par catégories d'âge selon les modalités ci-dessous :

Catégorie d'âge		Années de naissance	Couleur de plaque
Micro-poussins		Nés en 2004 et après	Violet
Poussins 1		Nés en 2002 et 2003	Bleu
Poussins 2		Nés en 2000 et 2001	Rouge
Benjamins	Benjamines	Nés en 1998 et 1999	Vert
Minimes garçons	Minimes filles	Nés en 1996 et 1997	Jaune
Cadets - Juniors garçons	Cadettes - Juniors filles	Nés en 1992, 1993, 1994 et 1995	Violet

Les plaques de numéro sont fournies par l'organisateur du challenge.

Article 5 : Engagements

Chaque club doit communiquer au moins une semaine à l'avance au Comité Départemental la liste de ses licenciés désirant participer à une épreuve particulière.

Les droits d'engagement sont fixés à 1,00 € par participant par épreuve.

Article 6 : Classements

Tout participant présent à une épreuve et ayant pris le départ se voit attribuer « 15 points de fidélité ».

À l'issue de chacune des épreuves, les participants marquent un nombre de points proportionnel à leur classement, selon les modalités ci-dessous :

Classement	Nombre de points marqués
1 ^{er}	60
2 ^{ème}	50
3 ^{ème}	40
4 ^{ème}	36
5 ^{ème}	33
6 ^{ème}	32
7 ^{ème}	31
23 ^{ème} et après	15
Non classé	0

Le classement général du challenge est obtenu par l'addition des points marqués sur chacune des épreuves.

En fin de saison, on établit le classement final en déduisant la moins bonne performance de chaque pilote. (Les points de fidélité sont conservés).

Les pilotes ayant abandonné sont classés en fin de classement du dernier au premier ayant abandonné.

Article 7 : Réglementation des différentes épreuves

Sauf spécifications contraires, toutes les épreuves doivent être conformes au règlement national UFOLEP pour la pratique du VTT.

7 - 1 Trial - maniabilité :

Sur un tracé défini, le pilote traverse successivement plusieurs zones.

Chaque zone permet de rapporter un nombre de points plus ou moins important selon sa difficulté. Ce barème est fixé par l'organisateur. Il est affiché en début de zone.

Le pilote entre dans la zone avec ce capital de points.

Chaque appui (pied ou autre) lui fait perdre un point.

Pour chaque zone, quand le nombre d'appuis est supérieur au total de points maximum attribués, le pilote marque 0 point.

Le classement est obtenu par l'addition des points marqués dans les différentes zones du parcours.

7 - 2 Cross country :

L'épreuve se déroule sur un circuit balisé de difficulté adaptée à chacune des catégories et développant au maximum 3 kilomètres à parcourir une ou plusieurs fois.

Micro-poussins et Poussins 1	1 tour
Poussins 2	2 tours
Benjamins	3 tours
Minimes M & F	4 tours
Cadets-juniors M & F	5 tours

7 - 3 Descente :

L'épreuve se déroule sur un tracé balisé de difficulté adaptée à chacune des catégories et d'une longueur de 300 à 1500 mètres. Le tracé est de préférence situé dans une zone non ouverte à la circulation. Dans le cas contraire, un arrêté municipal d'interdiction à la circulation doit être obtenu préalablement à l'épreuve.

L'épreuve peut être disputée en une ou plusieurs manches.

L'épreuve est du type « contre-la-montre », les départs étant échelonnés toutes les 30 secondes.

Le classement est effectué à partir de l'addition des temps réalisés au cours des différentes manches.

7 - 4 Course d'endurance :

L'épreuve se déroule sur un circuit balisé de longueur et de difficulté adaptée aux différentes catégories d'âge.

L'épreuve est limitée en durée, chaque tour de circuit commencé devant être terminé.

Micro-poussins et Poussins 1 M & F	Petit circuit (1,5 à 2 km)	20 minutes
Poussins 2 M & F	Petit circuit (1,5 à 2 km)	25 minutes
Benjamins	Petit circuit (1,5 à 2 km)	30 minutes
Benjamines	Petit circuit (1,5 à 2 km)	30 minutes
Minimes F	Grand circuit (2,5 à 4 km)	35 minutes
Minimes M	Grand circuit (2,5 à 4 km)	45 minutes
Cadettes - juniors F	Grand circuit (2,5 à 4 km)	45 minutes
Cadets-juniors M	Grand circuit (2,5 à 4 km)	1 heure

7.5 – Épreuves spéciales :

On désigne par ce terme les épreuves mettant en jeu les compétences des pilotes dans des situations particulières.

Exemple : jeu d'adresse, mécanique, orientation,...

7.6 – Épreuves combinées :

On désigne par ce terme les épreuves mettant en jeu plusieurs des épreuves citées précédemment.

Une des épreuves est désignée comme « principale ». Chaque pilote en est informé lors de la distribution des plaques.

Pour établir le classement combiné, on additionne les places aux différentes épreuves.

Pour départager les pilotes ex-aequo, on se référera au classement de l'épreuve principale.

Calendrier prévisionnel

2010 :

23/10 à Villiers en Plaine ⇨ Cross-country

/11 à Romans ⇨

2010 :

02/03 à La Mothe St Héray ⇨

.../... à Nanteuil ⇨

... / ... à Mauzé Thouarsais ⇨

à finaliser